

Handicap et protection de l'enfance : la France persiste et signe, les enfants « saignent »

Le 20 novembre 2015, le défenseur des droits avait rendu public un rapport inédit dont le titre était déjà pour le moins éloquent : « Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles ».

Le 4 février dernier, c'est le comité des droits de l'enfant de l'ONU qui a toisé la France à la suite de l'audition de celle-ci les 13 et 14 janvier 2016.

L'UNICEF avait pourtant été déjà particulièrement critique vis-à-vis de la France dans son rapport de juin 2015.

Le Conseil de l'Europe était même allé, fait rarissime, jusqu'à relever l'hypocrisie de l'état français qui, plutôt que de mettre en place les moyens nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants présentant un handicap en France, préférerait payer des établissements scolaires en Belgique pour le faire.

Ainsi, le comité des droits de l'enfant de l'ONU « réitère sa précédente recommandation pour que le système de collecte de données couvrant tous les domaines de la convention des droits de l'enfant » permette le suivi et l'évaluation des politiques et projets en faveur des droits de l'enfant.

Or il est bien triste de constater que jusqu'à présent **c'est l'absence de statistiques qui prévaut** concernant les enfants en âge d'être scolarisés et relevant d'un handicap au sens de l'éducation nationale et du ministère de la santé.

Ce défaut de données précises a pour conséquence de maintenir une grande ambiguïté sur les besoins de ces enfants et l'absence criante de moyens mis en place par l'état.

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU prie instamment la France de renforcer ses efforts pour promouvoir une culture de l'égalité, de la tolérance et du respect mutuel, pour prévenir et combattre tous les cas de discriminations contre les enfants dans tous les secteurs de la société. »

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU rappelle une nouvelle fois sa préoccupation concernant « les cas de mauvais traitements des enfants handicapés dans les institutions et la surveillance indépendante insuffisante de ces institutions. »

Il s'alarme plus particulièrement de la technique du « packing » concernant des enfants atteints du trouble du spectre autistique (TSA) (enveloppement et contention de l'enfant dans des draps humides et froids), ce qui s'apparente à « des mauvais traitements » et qui n'est toujours pas interdit par la loi française et se pratique toujours dans certains établissements.

Le comité des droits de l'enfant de l'ONU encore une fois « prie instamment la France d'accroître les initiatives pour prévenir et lutter contre les causes profondes des mauvais traitements des enfants dans les institutions, et notamment mettre en place des mécanismes capables de procéder à des inspections régulières et efficaces indépendamment des institutions de contrôle ».

Comme je l'écrivais le 7 décembre dernier, **il faut cesser d'exclure ou de parquer** dans des structures inadaptées (IME et ITEP) **des enfants qui n'ont rien à y faire** et qui forcément y régressent en espérant que les parents affligés, ne se plaindront pas trop fort.

C'est évidemment la première initiative à prendre pour prévenir les causes de mauvais traitements dans les institutions et notamment pour tous les enfants dont les troubles sont d'origines neurologiques (TSA (troubles du spectre autistique), TDAH (Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité), DYS (dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie) et TED (troubles envahissants du développement)

Malheureusement, tout un pan de la médecine psychiatrique française (école psychanalytique) s'acharne à traiter des troubles neurologiques chez les enfants, comme des troubles liés à des carences éducatives, affectives ou familiales, alors que les neurosciences ont démontré qu'il n'en est rien.

Le comité s'inquiète également d'une trop grande pratique des représailles contre les enfants et les familles alors que c'est le système qui est défaillant.

Pour ma part je crois fermement qu'il faut que les recours manifestement abusifs aux procédures de « l'information préoccupante » ou du « signalement » pour

faire taire les parents et les associations de défense des enfants à besoins particuliers soient sanctionnées.

Aujourd'hui ce n'est pas possible.

Enfin, il est plus que temps que notre pays mette un terme à un système d'exclusion généralisé qui s'auto génère et s'autofinance avec l'argent de la sécurité sociale. (Ecole, médico-social, Aide Social à l'Enfance)

Car la suite logique est que, le comité des droits de l'enfant de l'ONU s'alarme une nouvelle fois de la surreprésentation des enfants handicapés dans les établissements de l'ASE (Aide Social à l'enfance)

Ces pratiques d'un autre temps de la gestion du handicap et du handicap à l'école bloquent le système de la protection de l'enfance.

L'Aide Sociale à l'Enfance ne peut plus protéger les enfants qui devraient l'être, elle gère l'affluence :

« Et les dysfonctionnements sont de plus en plus fréquents ».

Nous devons briser cette spirale infernale de l'exclusion, pour y arriver, il faut que les services de l'état et les prises en charge thérapeutiques des enfants changent :

« L'accueil des enfants présentant un handicap à l'école ne doit plus être abordé par l'état français comme un service que l'on rendrait aux parents en accueillant leurs enfants mais réellement comme un droit de l'enfant à être scolarisé »

Et les enfants qui ont des troubles d'origines neurologiques doivent pouvoir être pris en charge par des soignants et des personnels accompagnants formés à leurs troubles.

Des milliards d'euros de soins inadaptés sont dépensés chaque année par la sécurité sociale.

Les moyens financiers sont donc là.

S'ils étaient employés à bon escient cela permettrait à des dizaines de milliers d'enfants d'être scolarisés en milieu ordinaire, dans de bonnes conditions et de recevoir des soins adaptés.

Charles Millon

Président de l'Avant Garde